



Association des éleveurs du Club Suisse des Terriers

Règlement des cotisations, frais et taxes

selon décision de l'AG du 19 janvier 2025

valable dès le 1^{er} janvier 2025

Cotisations et taxes

Membres de l'Association des éleveurs

- Cotisation annuelle des membres de l'Ass. des éleveurs CHF 20.--
- Taxe de portées par année civile CHF 40.--

Non-membres de l'Association des éleveurs

- Taxe de portées par année civile CHF 80.--

Frais

Fonctionnaires de l'association des éleveurs / Sélections d'élevage

- Séances
Défraiement pour la séance CHF 70.--,
Frais de déplacement :
billet de train 1^{ère} classe ou CHF 1.--/km
Repas CHF 30.--
pour des séances d'un jour entier :
- Sélections d'élevage :
Juges, représentants de l'AE, secrétaire
Journée entière CHF 100.-- +
restauration, respectivement
forfait de CHF 30.--
ou Demi-journée ; CHF 50.--,
sans restauration,
Frais de déplacement :
Billet de train 1^{ère} classe ou CHF 1.--/km
- Contrôles de chenils / pré-contrôles :
CHF 40.-- par contrôle
Frais de déplacement :
billet de train 1^{ère} classe ou CHF 1.--/km
sans restauration
- Préposés aux races :
traitement des portées
Forfait CHF 30.--
(inclus frais tels que téléphones, taxes postales, photocopies, organisation, archivage, ordinateur, sans obligation de produire un décompte)

Toutes autres indemnisations pour les fonctionnaires

(en complément à d'autres frais éventuels effectifs tels que: téléphones, taxes postales, matériel, frais de déplacements) peuvent être fixées par le comité et doivent être réglées par l'entremise du budget.

Taxes

Taxes d'élevage et de sélection d'élevage pour membres du CSDT

- Sélection d'élevage (caractère + extérieur) CHF 150.--
(ou CHF 75.-- caractère / CHF 75.-- extérieur)
- Taxe pour la remise de documents supplémentaires lors de l'inscription à l'autorisation d'élevage :
par document manquant après la date du délai d'inscription CHF 50.--
- Taxe pour le report de l'inscription à la sélection d'élevage après la date de clôture des inscriptions CHF 50.--
- Taxe pour le renvoi avec pedigree d'une demande de sélection d'élevage incomplète ou d'un avis de mise bas incomplet CHF 15.--
- Traitement des annonces de portées CHF 30.--
- Taxe pour les notifications tardives ou incomplètes CHF 50.--
 - Annonce de la saillie (dans les 10 jours, copie bleue du certificat de saillie),
 - Annonce de la portée par mail (dans les 10 jours suivant la naissance),
 - Annonce de la mise bas par courrier avec tous les documents demandés (dans les 4 semaines suivant la naissance)

Dans tous les cas, la date de référence est la date de réception par le préposé à la race compétent.
- Taxe pour les examens ophtalmologiques de suivi envoyés trop tard (à partir de 5 ans) CHF 50.--
- Contrôle de portées / pré-contrôles / nouveau contrôle en cas de changement de domicile d'un éleveur, par contrôle CHF 100.--
- Renouvellement de contrôle en cas de réclamation CHF 150.--
- Taxe de recours CHF 100.--

Pour les non-membres du CSDT :

Pour les éleveurs et personnes qui ne sont pas membres du CSDT, les taxes sont doublées.